

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL

Séance du Jeudi 20 janvier 2022

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2022 : Budget Principal, Budget annexe de l'Eau, Budget annexe Droits de stationnement

L'an deux mille vingt-deux,

Le 20 janvier à 18 h 45,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Rozenn DURAND, Julien DELEMONTEX

Magland : Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Sabine TOUNA, Sophie DEPOISIER, Kader KHADRAOUI,

Etaient excusés : Jean-Paul CONSTANT, Stéphanie FERRAND, Jeanne VAUTHAY, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Inès NAVILLOD a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 12/01/2022

Présents : 9

Date d'affichage : 14/01/2022

Votants : 9

Votes pour : 9

-

Votes contre : 0

-

Abstention : 0

M. Le Président expose à l'assemblée que, dans le cas du Syndicat Intercommunal de Flaine, le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Compte tenu de l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- Jusqu'à adoption des budgets (principal et annexes), sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal :

AFFECTATION	CREDITS 2021 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2021
20 - Immobilisations incorporelles	304 740,00 €	76 185 €
21 - Immobilisations corporelles	2 713 647,38 €	678 411 €
23 - Immobilisations en cours	0 000,00 €	0,00 €

Budget annexe de l'eau :

AFFECTATION	CREDITS 2021 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2021
20 - Immobilisations incorporelles	24 000,00 €	6 000 €
21 - Immobilisations corporelles	436 000,00 €	109 000 €
23 - Immobilisations en cours	260 968,87 €	65 242 €

Budget annexe droits de stationnement :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
21 - Immobilisations corporelles	300 000,00 €	75 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise M. Le Président à :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- En anticipation sur le vote des budgets primitifs 2022 (principal et annexes), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2022, à savoir :

↳ Budget Principal

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 3 018 387,38 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 754 596 €

↳ Budget Annexe Eau

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 720 968,87 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 180 242 €

↳ Budget Annexe Droits de stationnement

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 300 000,00 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 75 000 €

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

